



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110455

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/11/2025 12H18 C:004400 I:13992

V/Appel du Samedi 01/11/2025 a 12H18

V/REF.IMM. 205

IMMEUBLE : LE BELLEVUE TOUR
41/43 BD EDOUARD HERRIOT
4, BOULEVARD DOC GALLAVARDIN
69800 ST PRIEST

SDC 'Le Bellevue Tour'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 13 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 41 HERRIOT - APPEL DE M. CHERIFI PATRICK (MCS) - LOGEMENT DE
M. FRANCKET AU 1ER ETAGE - TEL 06 77688900

MOTIF : REFOULEMENT SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 01/11/2025 A 12H30 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR
FRANCHET.

CONSTAT DE REFOULEMENT AU NIVEAU DE LA DOUCHE.
ESSAI SANS SUCCES DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE ET MECANIQUE A
PLUSIEURS REPRISES.
ACCES AUX CAVES AVEC LE PRESIDENT DE LA COPROPRIETE.
LA TRAINASSE EST BOUCHEE.

LE 01/11 A 16H45 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE DE 2 PERSONNES.
OUVERTURE TRAPPE DE VISITE EXISTANTE?
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE 15 METRES DE TRAINASSE.
ECOULEMENT RETABLI.
NETTOYAGE.

OBSERVATIONS : IB AB Email envoyé le 05/11/25 a 16H21 M. O. PAUTET

CS LCOMPTER Email envoyé le 03/11/25 a 08H07 M. O. PAUTET



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110455

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1			Pour mémoire
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1			Pour mémoire
2,50	H. Personnel + RIDGID K50 le 01/11	1	121,34		303,35
2,50	Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	1	121,34		303,35
3,25	H.Véhi. HP-Pompape-Refoulement le 01/11	2	170,03		552,59
3,25	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	2	170,03		552,59
3,25	H(s)2ème personnel	3	62,01		201,53
3,25	Sup.H.100%-Ouv.Spéc. +20h-Sa +12h-D/JF	3			Pour mémoire
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule spécialisé	3			Pour mémoire
TOTAL H.T.					1913,41
T.V.A. a 10,00%					191,34
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>2104,75</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.